

Igepac propose gratuitement à la presse non spécialisée en informations sur notre eau de lui fournir une critique constructive, faites par des personnes qualifiées, avant la publication d'informations concernant la santé publique. Si l'erreur est humaine, ce type d'article n'est pas admissible, même dans un magazine féminin !

## QUESTION D'ACTU

# Qualité de l'eau du robinet Les critères sont-ils assez stricts ?

Nouvelle attaque en règle contre l'eau du robinet. Insuffisamment filtrée et traitée, elle contiendrait nitrates, résidus de médicaments et de pesticides. Une étude relance la polémique sur la nécessité de fixer des critères encore plus sévères.

**A** lors que l'eau du robinet est majoritairement reconnue pour sa qualité – 85 % des Français\* lui font confiance –, une étude vient semer le trouble dans notre carafe. En juin, le WWF et le psychiatre David Servan-Schreiber ont dénoncé sa nocivité. Des teneurs excessives, selon les régions, en nitrates et pesticides seraient dangereuses pour les patients atteints de cancer. Les Académies de médecine et de pharmacie ont critiqué cette enquête, effectuée sans démarche scientifique. Une certitude, le traitement de l'eau n'assure pas un risque sanitaire zéro.

La Ville de Paris, certaine de la qualité de son eau, la distribue mélangée à du sirop, pendant l'opération Paris-Plages.

### Des contrôles sanitaires très bien encadrés

Plus de 56 paramètres (microbiologiques, chimiques...) sont passés au crible par la DDASS. Ces inspections se font tous les jours dans les grandes villes ; tous les trois mois à deux fois par an dans les petites communes. « C'est le produit alimentaire le plus contrôlé, assure Monique Chotard, du Centre d'information sur l'eau. Elle est aux normes à 99,8%. Seules certaines zones rurales sont ponctuellement touchées par des dépassements en nitrates ou pesticides. La population est alertée et la consommation interdite. » En 2007, 93 000 personnes ont subi des restrictions d'eau pour taux de pesticides élevés, en Seine-et-Marne, Eure-et-Loir et Marne.

### Mais encore des résidus de pesticides et de médicaments...

« ... C'est là que le bât blesse. » La DDASS ne recherche pas systématiquement tous les pesticides ou résidus de médicaments », indique Cyrille Deshayes, responsable du pôle eau douce au WWF. Ces molécules qui se retrouvent dans notre eau de table sont-elles dangereuses pour la



santé ? Impossible de l'affirmer. On ne dispose pas d'étude sur ce point, seulement de quelques pistes. Ainsi, des polluants (comme l'atrazine) présents dans l'eau du robinet sont potentiellement cancérigènes. « D'autres pesticides ou résidus de médicaments seraient susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la fertilité masculine », indique même le CNRS. Partisans et opposants de la théorie du WWF sont au moins d'accord sur un point : il faut renforcer la réglementation et faire des analyses plus poussées.

### La carafe à filtre peut apporter un plus

Présenté dans 13% des foyers, la carafe élimine le calcaire, des métaux lourds comme le chlore, voire les nitrates. Mais gare aux nids à microbes ! Pour éviter aux bactéries de se développer, il faut remplacer la cartouche tous les mois et boire l'eau ainsi filtrée dans les

vingt-quatre heures. « C'est d'abord une affaire de goût. Le filtrage n'améliore en rien la qualité de l'eau du robinet », tempère Monique Chotard.

### Devrait faire aussi bien que l'eau minérale

L'eau du robinet pourrait faire aussi bien que celle en bouteille. « C'était le cas il y a cinquante ans, indique Cyrille Deshayes. Sans agriculture intensive, on n'aurait pas plus de 2 à 5 mg par litre de nitrates dans l'eau, alors que les normes sont actuellement de 50 mg par litre. Les industriels parviennent à protéger l'eau à Evian. On peut donc le faire partout ! » En effet, les zones de captage des eaux en bouteille, le plus souvent en montagne, sont à l'abri des pollutions agricoles ou industrielles. De plus, les embouteilleurs incitent financièrement les agriculteurs voisins à déverser moins d'engrais et de pesticides dans la nature. ■

\* Baromètre Cleau TVS Sofres avril 2009.

### ON VOUS TIEND AU COURANT

À la mairie, l'affichage des résultats d'analyse de l'eau est obligatoire. Sur le site du ministère de la Santé, [www.eau.potable.sante.gouv.fr](http://www.eau.potable.sante.gouv.fr), on peut, au temps réel, consulter les résultats des dernières analyses de l'eau potable effectuées partout en France.

Au Centre d'information sur l'eau. Cet organisme chargé d'informer le grand public fournit gratuitement de la documentation, sur simple demande. Connectez-vous sur son site [www.cleau.com](http://www.cleau.com) ou composez le 0142 56 20 00.